



Délibération du Comité Syndical

Objet : Avis sur le SCoT des Vosges Centrales

Séance du : 13 Octobre 2018

Délibération N° : 2

Rapporteur : M. Filipe PINHO

Exposé des motifs

Le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales a été le premier SCoT en vigueur dans la Région Lorraine en 2007. Le Syndicat Mixte a engagé une procédure de révision en date du 10 février 2014. Il a arrêté un projet de SCoT le 4 juin 2018.

Ce projet est soumis pour avis au Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine, en tant que Syndicat Mixte porteur d'un SCoT limitrophe.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation et d'une analyse par la Commission SCoT du 13 septembre dernier, conformément au document joint.

Délibération

Le Comité Syndical salue le travail conduit dans le cadre de cette révision. Il s'inscrit en pleine continuité du SCOTsSud54 et abordent d'une manière innovante et volontaire un certain nombre de sujets majeurs pour l'aménagement durable du territoire.

Le Comité Syndical souligne la qualité de ce projet de SCoT en particulier :

- L'ambition de viser une autonomie énergétique en 2050
- L'objectif de réduction de 75% du rythme de consommation du foncier
- L'objectif et les orientations relatives au renforcement de l'armature urbaine
- L'objectif et les orientations relatives à la résorption des logements vacants
- La définition d'un système vert urbain et d'une trame verte et bleue fondée sur une méthodologie continue avec celle du SCOTsSud54.

Pour contribuer à la réussite de ce projet de SCoT, le Comité Syndical propose de poursuivre et conforter son partenariat avec le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales, en particulier pour :

- Garantir et organiser la complémentarité des approches au service du renforcement de Charmes situé sur le SCoT des Vosges Centrales et de Bayon situé dans le bassin de vie de Charmes mais sur le périmètre du SCOTsSud54.
- Conforter l'axe Nancy – Charmes – Epinal- Belfort structuré par la voie routière, ferrée et par la vélo route voie verte Charles le Téméraire.

Le Comité Syndical précise que ce partenariat sera tout autant bénéfique au territoire Sud54 dans le cadre de l'évaluation du SCOTsSud54 qui sera réalisée au cours de l'année 2019.

Le Comité Syndical attire l'attention du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales sur la question spécifique des carrières. En effet, contrairement au SCOTsSud54, le SCoT des Vosges Centrales n'interdit pas l'exploitation des carrières dans les réservoirs de biodiversité.

Adoptée à l'unanimité

**Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR**

PRESENTS : 45
EXCUSES : 39

MULTIPOLE SUD LORRAINE

PROF. 54
26.10.18

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2018

ETAIENT PRESENTS

1	FONTAINE	Jean-Luc	CC MOSELLE ET MADON
2	PINHO	Filipe	CC MOSELLE ET MADON
3	SCHNEIDER	Pascal	CC MOSELLE ET MADON
4	TILLARD	Hervé	CC MOSELLE ET MADON
5	THILL (S)	Étienne	CC MOSELLE ET MADON
6	ACREMENT	René	CC VEZOUZE EN PIEMONT
7	ARNOULD	Philippe	CC VEZOUZE EN PIEMONT
8	PARMENTIER	Philippe	CC PAYS SUD COLOMBEY ET SUD TOULOIS
9	GODARD	Alain	CC PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
10	HUCHOT	Véronique	CC PAYS DU SEL ET DU VERMOIS
11	LEPERU	Éric	CC PAYS DU SEL ET DU VERMOIS
12	ARNOULD	Raphaël	CC TERRES TOULOISES
13	BOCANEGRA	Jorge	CC TERRES TOULOISES
14	CHARTREUX	Fabrice	CC TERRES TOULOISES
15	COUTEAU	Jean-Pierre	CC TERRES TOULOISES
16	HARMAND	Alde	CC TERRES TOULOISES
17	JUVEN	Kristell	CC TERRES TOULOISES
18	MANET	Claude	CC TERRES TOULOISES
19	MARCHAL	Michel	CC PAYS DU SANON
20	GRANDBASTIEN	Jean-François	CC BASSIN DE POMPEY
21	BEGORRE-MAIRE	Odile	CC BASSIN DE POMPEY
22	HUET	Jean-Pierre	CC BASSIN DE POMPEY
23	MACHADO	Denis	CC BASSIN DE POMPEY
24	TROGRIC	Laurent	CC BASSIN DE POMPEY
25	LECLERC	Augustin	CC PAYS DU SAINTOIS
26	LEMOINE	Dominique	CC PAYS DU SAINTOIS
27	MARCHAL	Jean-Marc	CC PAYS DU SAINTOIS
28	BETELLE	Bernard	CC BASSIN DE PONT-A-MOUSSON
29	BURTE	Bernard	CC BASSIN DE PONT-A-MOUSSON
30	FAVRE	André	CC BASSIN DE PONT-A-MOUSSON
31	GUERARD	Noël	CC BASSIN DE PONT-A-MOUSSON
32	LEMOINE	Henry	CC BASSIN DE PONT-A-MOUSSON
33	PIZELLE (S)	Stéphane	CC BASSIN DE PONT-A-MOUSSON
34	POIRSON (S)	Henri	CC BASSIN DE PONT-A-MOUSSON
35	BERTRAND	Hervé	CC TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT
36	DE GOUVION SAINT CYR	Laurent	CC TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT
37	FALQUE	Rose-Marie	CC TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT
38	GASSMANN	Jean-Marie	CC MEURTHE MORTAGNE MOSELLE
39	ROBILLOT	Alain	CC SEILLE – GRAND COURONNE
40	THOMAS	Claude	CC SEILLE – GRAND COURONNE
41	BREUILLE	Michel	METROPOLE DU GRAND NANCY
42	CANDAT	Michel	METROPOLE DU GRAND NANCY
43	HUSSON	Jean-François	METROPOLE DU GRAND NANCY
44	MAYEUX	Sophie	METROPOLE DU GRAND NANCY
45	ROSSINOT	André	METROPOLE DU GRAND NANCY

PRESENTS : 45
EXCUSES : 39

MULTIPOLE SUD LORRAINE

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2018

ETAIENT EXCUSES

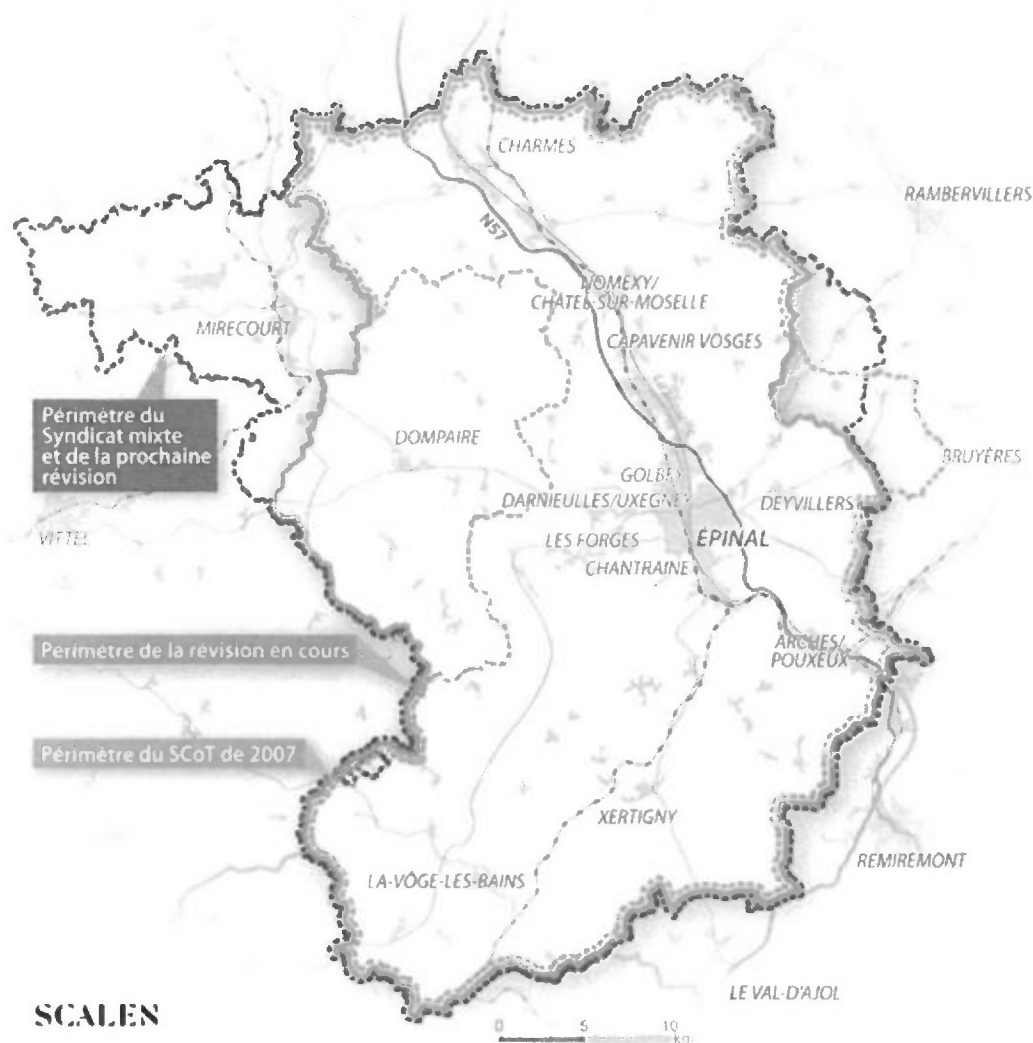
1	MULLER	Bernard	CC VEZOUZE EN PIEMONT
	ARNOULD (S)	Philippe	CC SEILLE – GRAND COURONNE
2	PERNOT	Antoine	CC SEILLE – GRAND COURONNE
3	DANIEL	Philippe	CC MEURTHE MORTAGNE MOSELLE
4	GUILLAUME	Jean-François	CC PAYS DU SEL ET DU VERMOIS
5	LEJEUNE	Stéphane	CC PAYS DU SEL ET DU VERMOIS
6	BINSINGER	Luc	CC PAYS DU SEL ET DU VERMOIS
7	SCHREIBER	Martine	CC BASSIN DE POMPEY
8	BIANCHIN	René	CC BASSIN PONT-A-MOUSSON
9	MAHAUT	Patrick	CC BASSIN DE PONT-A-MOUSSON
10	FAVRE	André	CC BASSIN DE PONT-A-MOUSSON
11	MARQUIS	Noël	CC MEURTHE MORTAGNE MOSELLE
12	GENAY	François	CC TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT
13	COLAS	Claudine	CC TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT
14	GEX	Christian	CC TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT
15	LAMBLIN	Jacques	CC TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT
16	CROCIATI	Serge	CC PAYS DU SAINTOIS
17	JACQUOT	Dominique	CC PAYS DE SANON
18	LOPES	Jean	CC MOSELLE ET MADON
19	POTTS	Patrick	CC MOSELLE ET MADON
20	CHRISTOPHE	Pascal	CC PAYS DE COLOMBEY ET SUD TOULOIS
21	CALLAIS	Jean-Pierre	CC PAYS DE COLOMBEY ET SUD TOULOIS
22	KIEFFER	Denis	CC PAYS SUD COLOMBEY ET SUD TOULOIS
23	BOULY	Serge	METROPOLE DU GRAND NANCY
24	MASSON	Bertrand	METROPOLE DU GRAND NANCY
25	SARTELET	Didier	METROPOLE DU GRAND NANCY
26	WERNER	François	METROPOLE DU GRAND NANCY
	CARRARO (S)	Chantal	METROPOLE DU GRAND NANCY
27	CHANUT	Henri	METROPOLE DU GRAND NANCY
28	HURPEAU	Jean-Pierre	METROPOLE DU GRAND NANCY
29	DATI	Malika	METROPOLE DU GRAND NANCY
30	KLEIN	Mathieu	METROPOLE DU GRAND NANCY
31	MAGRON	Daniel	METROPOLE DU GRAND NANCY
32	SIMONNET	Christine	METROPOLE DU GRAND NANCY
33	PICCOLI	Michelle	METROPOLE DU GRAND NANCY
34	DONATI	Patrice	METROPOLE DU GRAND NANCY
35	JACQUEMIN	Pascal	METROPOLE DU GRAND NANCY
36	LECA	Dominique	METROPOLE DU GRAND NANCY
	GAVRILOFF (S)	Anne-Sophie	METROPOLE DU GRAND NANCY
37	HENART	Laurent	METROPOLE DU GRAND NANCY
38	BOULANGER	Alain	METROPOLE DU GRAND NANCY
39	BOILEAU	Pierre	METROPOLE DU GRAND NANCY

POUVOIRS

Laurent TROGRIC	a donné pouvoir à	Jean-Pierre HUET
Patrick POTTS	a donné pouvoir à	Étienne THILL
Jean-Pierre BOILEAU	a donné pouvoir à	Michel CANDAT
Jean LOPEZ	a donné pouvoir à	Jean-Luc FONTAINE
Fabrice CHARTREUX	a donné pouvoir à	Jorge BOCANEGRA
Philippe HALLIER	a donné pouvoir à	Jean-Pierre HUET

Révision du SCoT des Vosges Centrales
COMITE SYNDICAL du 13 octobre 2018

MULTIPOLE
SUD LORRAINE



Chiffres clés

**Communes : 154 communes dont
121 communes concernées par la
présente révision,**

Population : 136 660 hbts

80 % de communes < 1 000 hbts

Superficie : 160 321 hectares

Surface forestière : 42 %

Surface agricole : 49 %

Logements : 68 250 unités

Activités : 55 100 emplois

2 Intercommunalités :

- **Communauté
d'Agglomération d'Epinal : 78
communes et 116 340
habitants**
- **CC de Mirecourt-Dompaire :
76 communes et 20 320 habitants**

2 ambitions pour les Vosges Centrales



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE



ATTEINDRE L'AUTONOMIE
ÉNERGÉTIQUE EN 2050

Viser l'autonomie énergétique en 2050

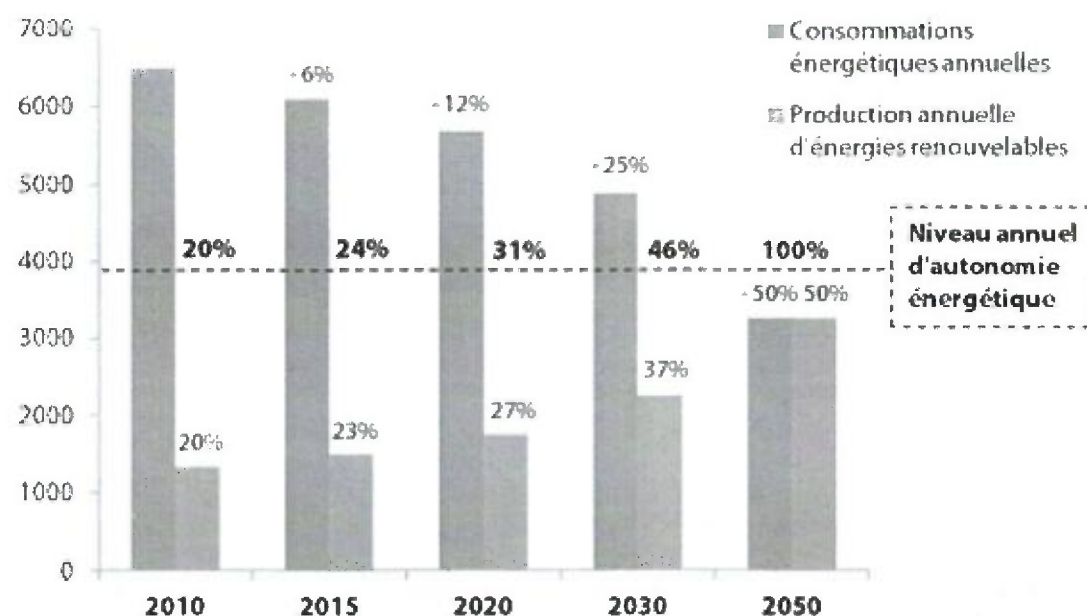
Un territoire pionnier

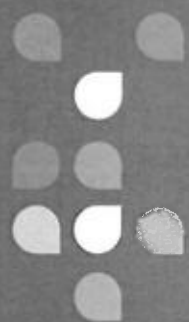
- Lancement dès 2010 d'un Plan Climat Énergie Territorial
- Green Valley : une démarche pionnière en France dans le domaine d'écologie industrielle

Des objectifs nationaux pour 2020 déjà atteints : 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation atteints dès 2015

2 objectifs :

- **Consommer moins d'énergies fossiles** (baisse des consommations d'énergie de 25 % en 2030 et de 50 % en 2050)
- **Produire plus d'énergies renouvelables** dans le respect durable du cadre de vie et des ressources naturelles





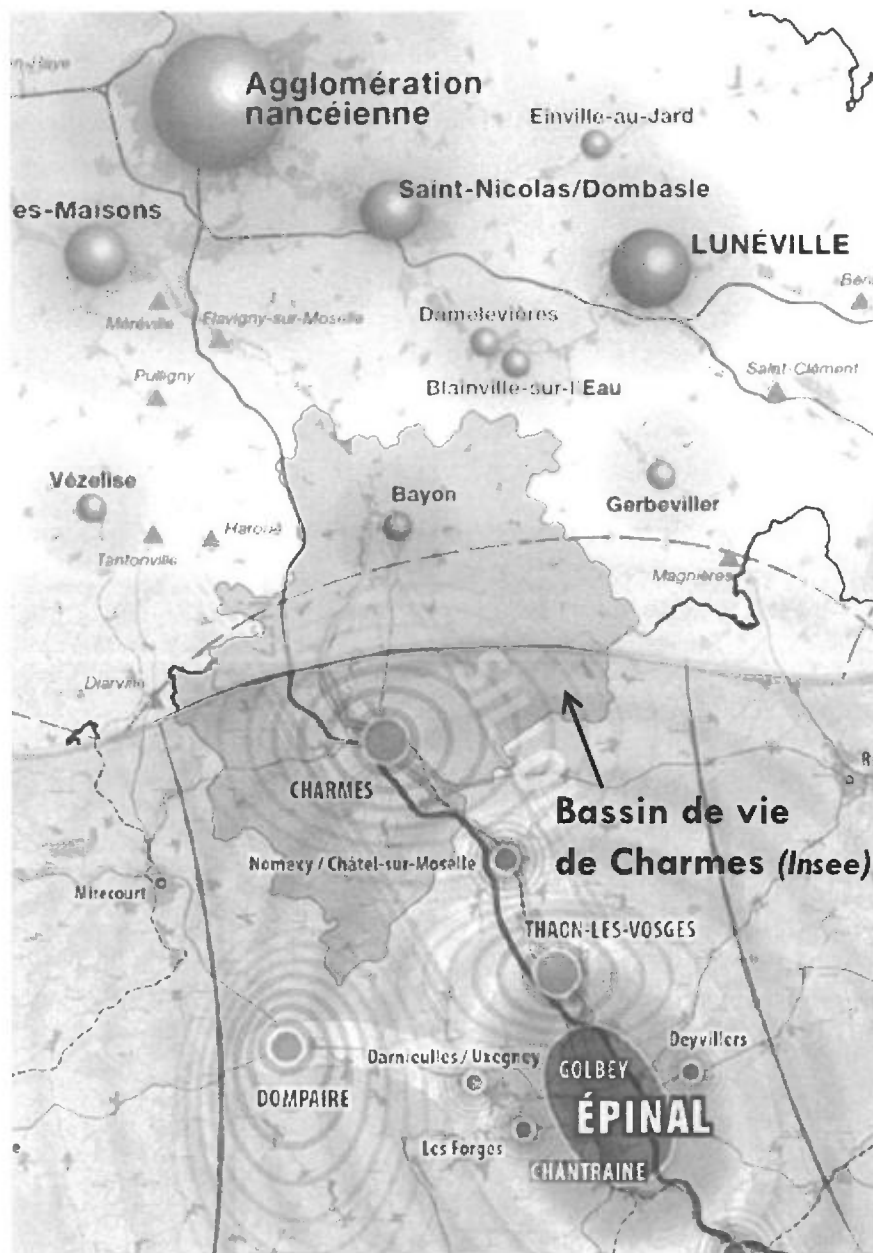
2

principes d'aménagement

Consolider
l'attractivité des villes
et des bourgs

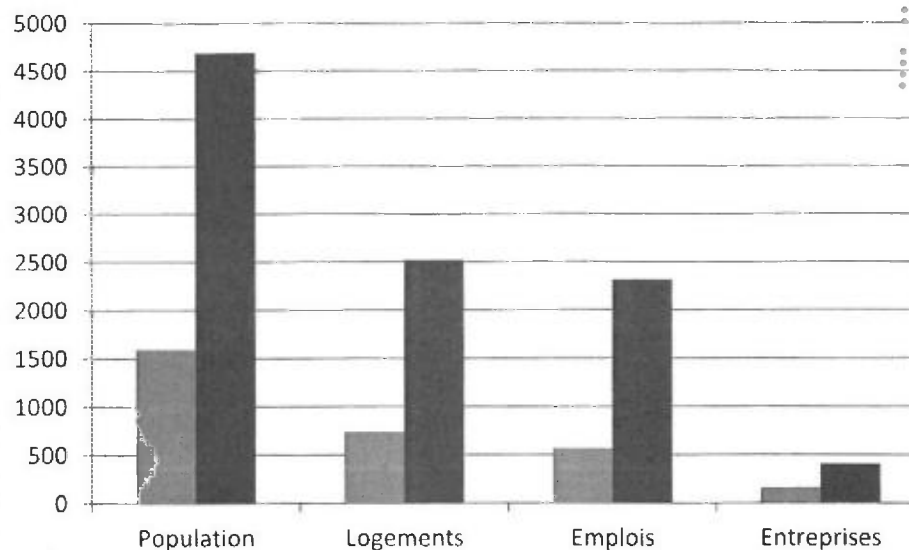
Protéger et valoriser
le cadre de vie
et les ressources





Le bourg centre de Bayon

Le Pôle Urbain relais de Charmes

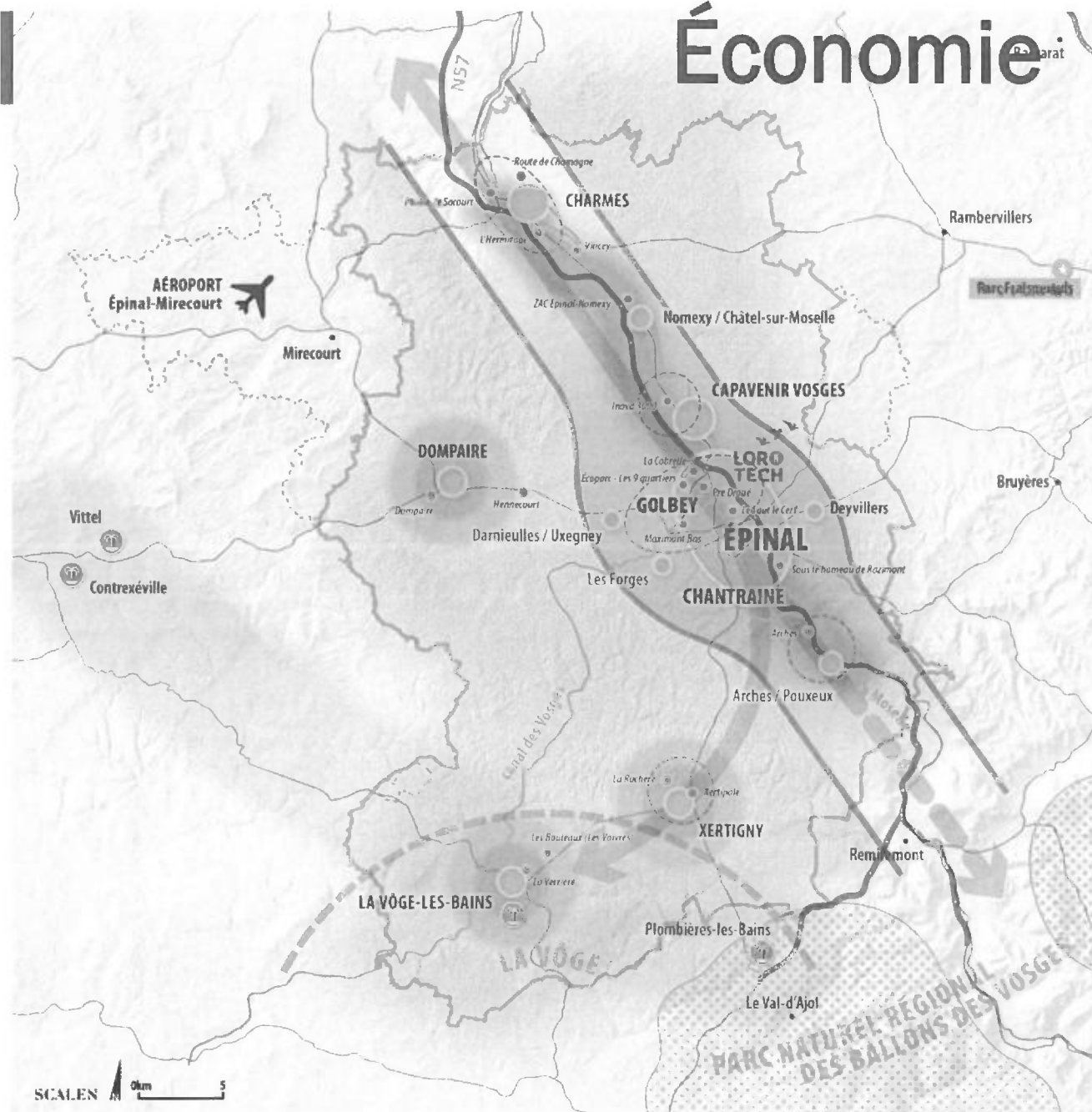


35 des 63 communes composant le bassin de vie de Charmes appartiennent au périmètre du SCOT Sud54 (Insee 2012)

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Économie

-  Sillon Mosellan
corridor de développement
-  Économie présentielle
et de proximité
-  Bassin d'économie circulaire
-  Zone d'activités
-  Économie de production agricole,
sylvicole et énergétique
-  Dynamique
"recherche et innovation"
(numérique, image et bois)
-  Tourisme rural et de nature
-  Thermalisme
-  Rivière et canaux
supports de l'activité économique
et touristique



LES TRANSPORTS EN COMMUN

- Réseau routier structurant ———
- Ligne TER ———
- Liaison routière
TER Lorraine car
 - Rabattement des autres
modes de transport
(marche, vélo, covoiturage, etc.)
vers les gares TER et
les pôles d'échanges
- Pôle d'échanges
multimodal régional 
- Pôle d'échanges
multimodal relais 
- Pôle d'échanges multimodal
de proximité à renforcer 
- Communes desservies
par TER ou TER Lorraine car 
- Réseau LIVO (car départemental) ———
- Intercommunalité compétente
en transport et mobilité 
- Adapter la desserte au-delà
du tissu urbain dense 
- Axes à intensifier en priorité 
- Axes à intensifier 



Mobilité

Coopération à mener
autour de la ligne
NANCY <> EPINAL <> BELFORT

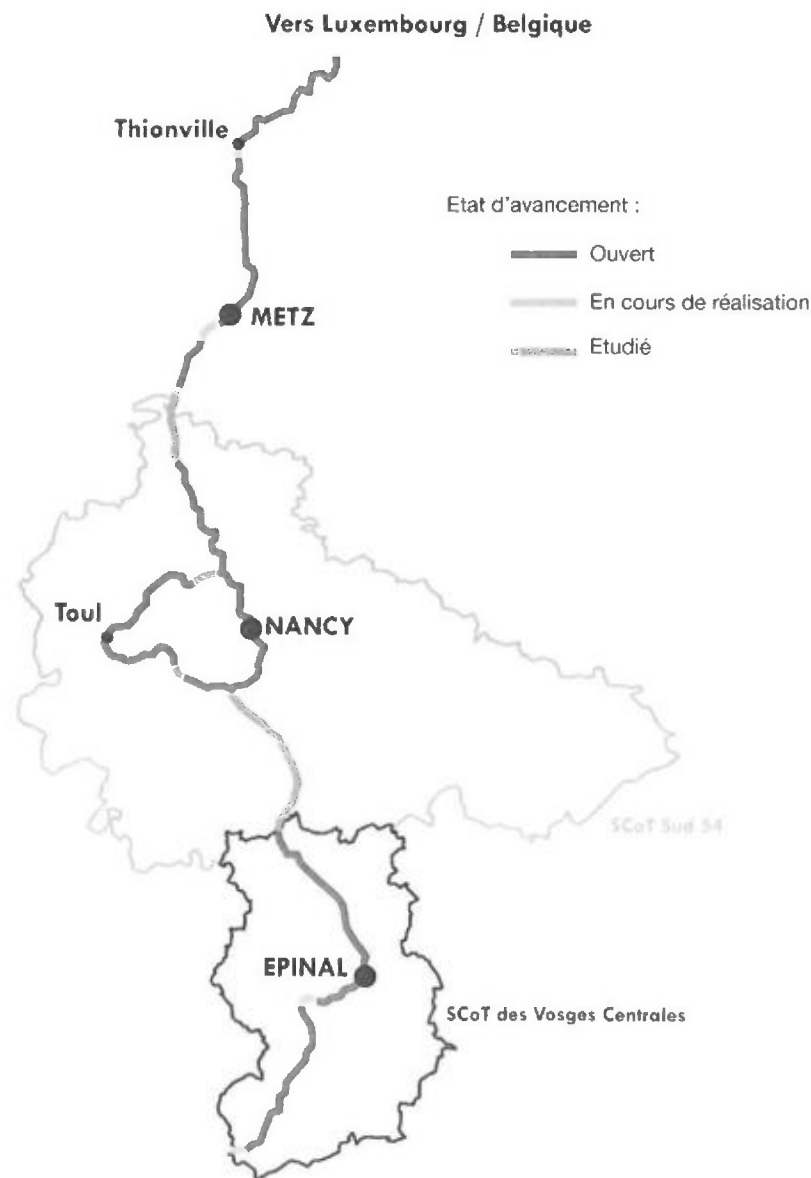
ETAT D'AVANCEMENT DE LA VELOROUTE VOIE VERTE CHARLES LE TEMERAIRE

Mobilité

Objectif :

« [...] Réaliser un réseau cyclable continu via la mise en œuvre d'un schéma vélo à envisager à l'échelle des Vosges Centrales [...] ».

Rapport de présentation p.125

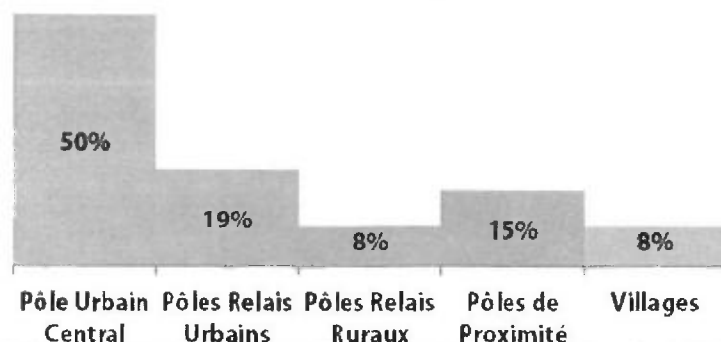




Habitat et équipements

Organiser le développement au sein des pôles de l' armature urbaine

Scénario souhaitable de répartition des logements 2014 - 2030



Inscription au sein du DOO d'un principe de répartition des logements pour consolider l'armature urbaine



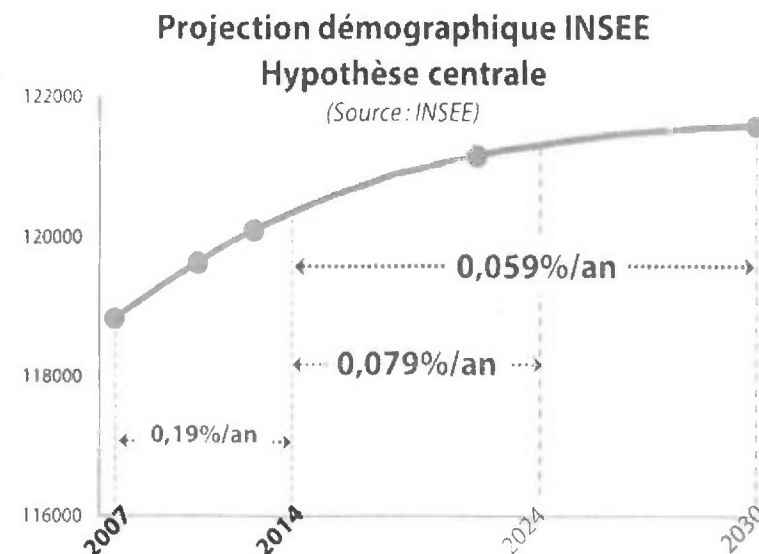
Besoins en logements

- Un besoin de 5 360 logements entre 2014 et 2030 (soit 3 560 entre 2014 et 2024)

Objectif de production de logements s'appuyant sur :

- le scénario central de projection démographique de l'INSEE
- la prolongation des tendances passées en matière de renouvellement du parc et d'évolution de la vacance

Soit une croissance démographique de **0,059 %/an** entre 2014 et 2030

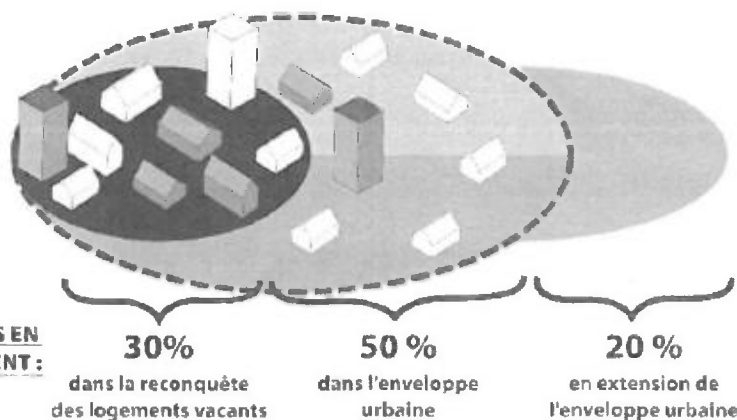


Objectif de production de logements sur le Sud 54 basé sur un taux annuel de 0,4 % entre 2013 et 2038 dans le SCoT Sud 54 scénario médian 2018-2030 : 0,057%/an



Habitat et équipements

Redynamiser les centres-villes et les bourgs



Logements existants
Nouveau logement

Enveloppe urbaine
Fonds de jardins

Chantiers et terrains vagues
Espaces agricoles ou naturels ou forestiers

Objectif chiffré de reconquête de logements vacants

En localisant 80 % des nouveaux logements dans l'espace déjà urbanisé et les friches, avant d'urbaniser de nouveaux terrains :

- 30 % de logements récupérés sur la vacance avec des modulations par secteur selon le niveau de vacance
- 50 % de logements neufs construits dans l'enveloppe urbaine

Et 20 % seulement en extension urbaine.

En rénovant les bâtiments dégradés et énergivores, afin de réduire de 20 % les consommations d'énergie des logements d'ici 2030

En maintenant les commerces et services



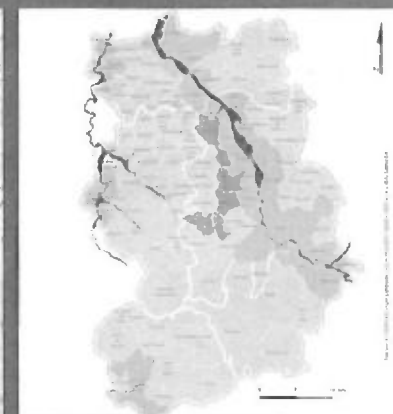
Protéger et valoriser le cadre de vie et les ressources

NATURE
AGRICULTURE
FORÊT

PAYSAGES

ÉNERGIE

EAU-RISQUES





Réduire l' artificialisation des sols



Economiser le foncier

En divisant par 4 d'ici 2030 le rythme de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières par rapport à la période 2001-2014 et en limitant à 300 ha la consommation des terres jusqu'en 2030 dont

- 94 % sur l'agglomération d'Épinal (282 ha)
- 6 % sur le secteur de Dompierre (18 ha)

En donnant la priorité au renouvellement urbain sur l'extension

Réduction de 75% du rythme de la consommation de foncier contre 50% dans le SCoT Sud54

Les réservoirs de biodiversité à l'échelle du SCoTud54

Trame verte et bleue

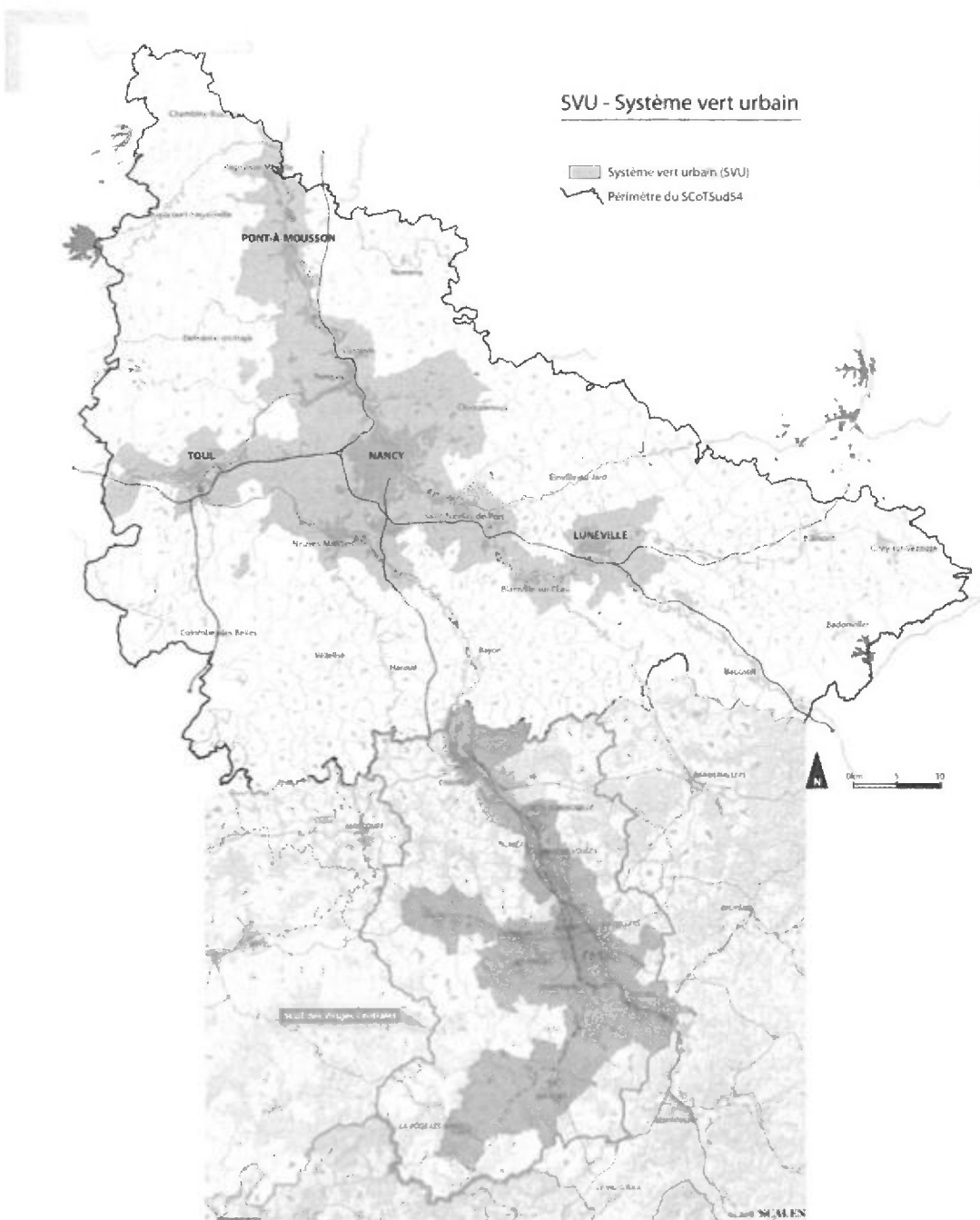
- Réservoirs de biodiversité d'intérêt national et régional
 - Terrestres
 - Aquatiques
- Réservoirs de biodiversité d'intérêt SCoT
 - Vergers, zones thermophiles, zones humides et autres zones humides (Sage ferrifère)
 - Espaces artificialisés
- Périmètre du SCoTud54

SCoT Grenelle

Cohérence entre les TVB identifiées sur les 2 territoires, grâce à une méthodologie similaire

- Identification des sous-trames et des réservoirs de biodiversité associés
- Identification des corridors écologiques
- Hiérarchisation selon deux échelles, régionale et intercommunale





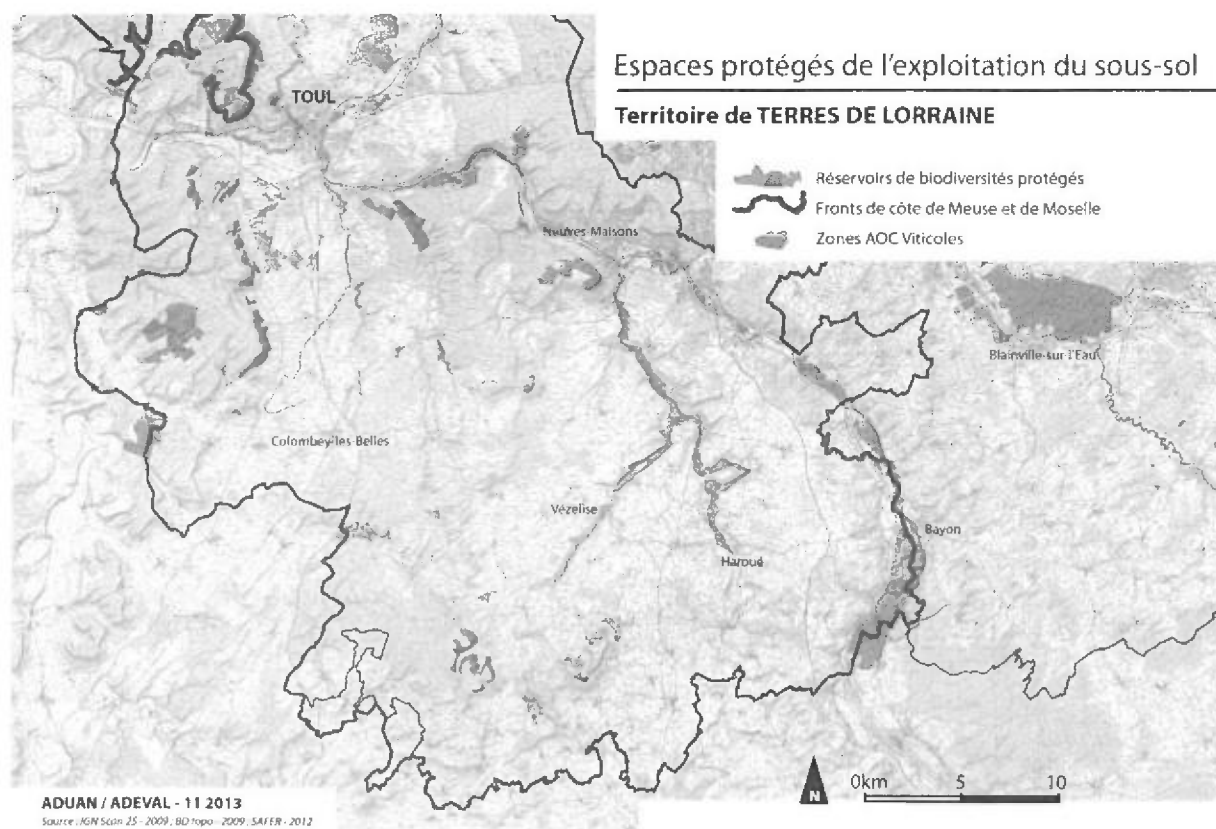
Le système vert

2 systèmes verts distincts
poursuivant les mêmes objectifs

- Articulation entre espaces naturels et espaces urbains
- Préservation des espaces agricoles et forestiers
- Maintenir ou développer la nature en ville
- Préserver et restaurer les continuités écologiques
- Préserver les corridors

La question spécifique des carrières

« **Concernant les carrières**, ces dernières ne sont pas interdites dans les réservoirs de biodiversité, dans les corridors et dans les espaces agricoles sensibles sous réserve de respecter la réglementation applicable à ces activités classées en ICPE. » D00 du SCoT des Vosges Centrales p.76



« **Pour protéger les espaces en raison de leur qualité environnementale [...], les documents d'urbanisme interdisent l'ouverture ou l'extension des zones d'extraction sur : les réservoirs de biodiversité protégés de l'exploitation du sous-sol cartographié. »**
D00 du SCoT Sud54 p.133

Révision du SCoT des Vosges Centrales
COMITE SYNDICAL du 13 octobre 2018

MULTIPOLE
SUD LORRAINE